

Prix patrimoine mondial en Occitanie

6e édition

Année scolaire 2021/2022

CARNET DE
VOYAGE
REEL OU
VIRTUEL



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
mondial
en France



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée



Chemins de
COMPOSTELLE
patrimoine mondial

Agence de coopération
interrégionale
Réseau



Voies
navigables
de France

En 2022, la Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine mondial aura 50 ans. Symbole de rapprochement des peuples, la Liste du patrimoine mondial porte l'ambition de favoriser la transmission et le partage d'un patrimoine universel transcendant les frontières nationales en se faisant vecteur d'un message de paix.

Le **Prix Patrimoine Mondial en Occitanie** est conjointement organisé par la Préfecture de région Occitanie, l'Agence des chemins de Compostelle (ACIR), les Académies de Montpellier et de Toulouse, le Conseil régional, ainsi que la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Occitanie.

À travers le Prix Patrimoine Mondial en Occitanie, ces Biens deviennent ainsi une source de réflexion et de création pour les élèves. L'Occitanie constitue un haut lieu de ce patrimoine mondial puisqu'elle rassemble à elle seule huit Biens inscrits, un record pour les régions françaises !

Autour d'un fil rouge, celui du carnet de voyage, réel (suite à un-projet de terrain) ou virtuel (à partir d'une découverte virtuelle appuyée sur des ressources numériques ou audio-visuelles...), les participants sont invités à traverser le temps et l'espace pour découvrir les richesses de ces Biens qui ont favorisé l'échange d'idées et de valeurs. Ils sont aujourd'hui porteurs de la prestigieuse reconnaissance de l'UNESCO.

PUBLIC ciblé

Ce prix est ouvert aux **élèves des cycles 2, 3 et 4 et des lycées** (généraux, technologiques, professionnels, agricoles), ainsi qu'aux étudiants de BTS et CPGE qui dépendent de ces établissements publics et privés sous contrat.

Les projets inter-établissements et / ou inter-degrés, de même que toute forme de partenariat, constitueront un atout dans l'appréciation des productions.

SITES PATRIMONIAUX concernés

Les huit biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en Occitanie :

- La citadelle de Mont-Louis et la cité de Villefranche-de-Conflent au titre du Réseau des sites majeurs de Vauban,
- Pyrénées Mont-Perdu,
- La cité épiscopale d'Albi,
- Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme,
- Le pont du Gard,
- Le canal du Midi,
- La ville fortifiée historique de Carcassonne,
- Les « chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » (35 composantes en Occitanie).

FORMAT du projet

Le **carnet de voyage** est la forme retenue pour ce prix, production issue d'une visite réelle ou de visites ou découvertes virtuelles, appuyées sur des ressources numériques ou audiovisuelles. Les participants sont toutefois conviés à faire preuve d'originalité dans l'interprétation de ce support. La production finale du carnet de voyage reste libre et peut prendre la forme d'un support papier et/ou numérique.

Le carnet de voyage peut faire appel à l'utilisation des langues régionales afin d'encourager la diversité culturelle et linguistique mise en avant par la charte de l'UNESCO. L'usage du catalan ou de l'occitan est possible. Dans ce cas de figure, les productions réalisées devront être accompagnées d'une traduction.

PILIERS du parcours EAC

Le Prix Patrimoine Mondial en Occitanie apparaît comme un **projet interdisciplinaire qui s'inscrit dans le parcours EAC (Education Artistique et Culturelle) de l'élève** :

Pratiquer : Concevoir et réaliser la présentation d'une production, s'intégrer dans un processus collectif : réalisation d'un carnet de voyage.

Fréquenter : Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer d'un ou plusieurs site(s) du Patrimoine mondial de l'UNESCO en Occitanie.

S'approprier : Mettre en relation différents champs de connaissances.

Des liens sont également possibles à établir dans le parcours citoyenneté et EDD de l'élève.

DÉPÔTS des productions

La production envoyée au jury, quelle que soit sa nature se fait **uniquement par voie électronique et sous forme numérique au format PDF, limitée à 30 Mo**. Ce document peut proposer des liens vers d'autres supports numériques (vidéos, site internet, blog, ...).

Des **espaces de dépôt spécifiques** aux DAAC et à la DRAAF seront mis en place et communiqués aux projets inscrits. Si des éléments du projet (titre, partenaires, déroulement du projet) venaient à évoluer entre l'inscription et le dépôt, merci d'indiquer les éléments ayant changé. Ces informations sont indispensables à la bonne compréhension par le jury du projet mené par le groupe.

VALORISATION des productions des lauréats

Les enseignants porteurs du projet doivent veiller à respecter la législation sur les droits d'auteurs (voir les [pages EDUSCOL consacrées au droit d'auteur et au droit à l'image](#)).

Les équipes pédagogiques doivent veiller à ce que le droit à l'enregistrement et à l'utilisation de l'image et de la voix (photos, vidéos, etc.) de toutes les personnes participant aux réalisations soit strictement respecté. À cet effet, le formulaire d'autorisation parentale est à retourner à la DAAC. Les élèves remplissant un formulaire de cession de droits lors de leur inscription au prix, l'ensemble des productions peut être rendu accessible au public et faire l'objet de valorisation. Les formulaires d'autorisation parentale et de cession de droits sont téléchargeables sur les pages dédiées des sites internet de la DRAAF Occitanie et des DAAC de [Toulouse](#) et de [Montpellier](#).

CALENDRIER

- [Juillet 2021 / Septembre 2021](#) : Lancement officiel du « Prix du patrimoine mondial en Occitanie ».
- [17 septembre 2021](#) : Clôture des inscriptions sur ADAGE. Les enseignants qui n'auront pas été en mesure de valider leur inscription par le biais d'ADAGE auront cette année la possibilité de s'inscrire également en utilisant un formulaire en ligne, dont le lien sera communiqué sur le [site Internet de la DAAC de Montpellier](#) et sur le [site internet de la DAAC de Toulouse](#).
- ⇨ [30 octobre 2021](#) : Clôture des inscriptions grâce aux formulaires en ligne
- [17 novembre 2021](#) : Formation en visioconférence pour les enseignants inscrits au Prix Patrimoine Mondial en Occitanie 2022 (Présentation du projet, ressources et informations sur le PM et les sites)
- [30 avril 2022](#) : Clôture des plateformes de dépôt des productions.
- [10 mai 2022](#) : Délibérations du jury. Six prix sont attribués : cycle 2, cycle 3, cycle 4, LGT/LP et LGTA, classes de l'enseignement supérieur BTS ou CPGE).
- [Juin 2022](#) : Remise des prix aux établissements lauréats.

CONTACTS et RENSEIGNEMENTS

- [Académie de Montpellier](#)
marc.domingo@ac-montpellier.fr
sophie.sarran@ac-montpellier.fr
04 67 91 50 41

- [Académie de Toulouse](#)
prix.patrimoinemondialoccitanie@ac-toulouse.fr
05 36 25 81 47

- [Enseignement agricole](#)
james.chaigneaud@agriculture.gouv.fr

RESSOURCES POSSIBLES

Différentes ressources sont proposées dans la **mallette pédagogique, téléchargeable** depuis les pages dédiées au Prix Patrimoine Mondial en Occitanie, sur les sites internet de la DRAAF Occitanie et des DAAC de Toulouse et de Montpellier.

Celle-ci pourra être complétée durant la période d'inscription. Elle propose notamment des contacts ressources sur les sites pour vous permettre l'appropriation du bien inscrit et vous documenter.

Une page internet ressource consacrée aux réalisations précédentes et aux ressources :

<https://www.chemins-compostelle.com/prix-du-patrimoine-mondial-en-occitanie-1>

JURY et prix

Le jury se compose de représentants de la Préfecture de région, des Rectorats des Académies de Montpellier et Toulouse, du Conseil régional, de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, du chef de la mission UNESCO au sein de la Direction régionale des affaires culturelles de la région Occitanie, de l'Agence des chemins de Compostelle, des gestionnaires des biens inscrits ou candidats, de partenaires culturels et éditoriaux.

Les prix consistent en des entrées et visites de monuments, livres ou jeux éducatifs, ballades et rencontres, pour la classe ou pour les élèves participants ou le CDI, mise à disposition gracieuse d'exposition...